

# QUE CE QUI FAIT NAÎTRE N'EST PAS CE QUI FAIT VIVRE LES GOUVERNEMENTS...

Je répéterai ici que je ne conteste pas le droit; ce que je conteste, comme chose inopportune, c'est l'usage actuel du droit. Je dis qu'avant de faire usage du droit qui m'est acquis de nommer des délégués, il importe que je commence par faire acte de souveraineté, par m'établir matériellement dans les faits, par me rendre compte de ce que je dois faire personnellement et de ce qui doit rentrer dans les attributions de mes délégués. Je dois, en un mot, m'établir moi-même avant de fonder quoi que ce soit. Les institutions ne doivent pas être faites par des lois, ce sont elles, au contraire, qui doivent faire les lois. Je m'institue d'abord, je ferai des lois après.

Il ne faut pas perdre de vue que la théorie du droit divin, de laquelle nous relevons en ligne directe, procède d'une prétendue antériorité qu'aurait le gouvernement sur le Peuple. Toute notre histoire, toute notre législation, sont fondées sur cette monumentale absurdité, à savoir que le gouvernement est une précession du Peuple, que le Peuple est une déduction du gouvernement; qu'il y a eu ou qu'il a pu y avoir un gouvernement antérieurement à l'existence d'aucun peuple. Voilà ce qui est admis: les annales du monde sont burinées dans cette crasse de l'intelligence humaine. Tant, donc, que durera le gouvernement, la notion de son antériorité restera intacte, le droit divin se perpétuera parmi nous et le peuple, dont le suffrage est mis à la place du sacre antique, ne sera jamais, quelque nom qu'il prenne, qu'un sujet.

Le passage de la théocratie à la démocratie ne peut, dans aucun cas, s'opérer par l'exercice du droit électoral, car cet exercice a pour objet spécial d'empêcher le gouvernement de périr, c'est-à-dire de maintenir et même de raviver le principe de l'antériorité gouvernementale. Il faut, pour passer d'un régime à l'autre, déterminer une solution de continuité dans la chaîne de la délégation. Il faut, puisqu'elle est fatalement poussée vers le respect de la tradition théocratique, suspendre la délégation et ne la reprendre qu'après avoir introduit dans les faits sociaux l'exercice régulier du gouvernement de soi-même, du self-government. Ce n'est qu'après avoir fait acte de propriété que je dois rationnellement placer un gérant sur mon domaine; si je l'y plaçais avant d'avoir montré mes titres, il refuserait de me connaître et il aurait raison.

Mais voici ce que j'entends dire: l'unanimité est, sur toute question comme dans tout pays, irréalisable. Cependant, tout gouvernement venant du vote, il ne faudrait rien moins, pour empêcher un gouvernement de naître, que l'abstention unanime; car, en supposant que neuf millions d'électeurs sur dix millions s'abstinsent, il resterait toujours un million de votants pour faire un gouvernement, auquel la nation tout entière serait forcée d'obéir; or, il y aura en tout temps en France un million, au moins, d'individus qui auront intérêt à faire un gouvernement; donc la proposition est absurde.

Je réponds:

Il n'est même pas nécessaire de trouver un million d'hommes pour faire un gouvernement; cent mille, dix mille, cinq cents, cent, cinq individus peuvent le faire, un citoyen tout seul peut le constituer. Lafayette fit seul, en 1830, Louis-Philippe roi; et pendant les 18 années qui suivirent cet événement, le pouvoir parlementaire s'est fait, dans un pays de 35 millions d'âmes, par, le simple concours de 200 mille censitaires. Quelque restreint que soit le nombre des citoyens qui concourent à faire un gouvernement, qu'importe! Ce que je tiens à constater ici, c'est que nul gouvernement ne saurait vivre contre le gré des majorités nationales.

La philosophie et, après elle, une école bien plus sûre, l'école de l'expérience et des faits, ont démontré, d'une manière irréfutable, que la raison intime de l'existence des gouvernements était, non pas dans le concours matériel ou électoral des citoyens d'un pays, mais bien dans la foi publique ou dans l'intérêt, car la foi et l'intérêt sont une seule et même chose.

Le gouvernement qui perche en ce moment est dû aux divertissements électoraux de sept à huit millions de citoyens fort obéissants qui ont perdu chacun, - de la meilleure grâce du monde, - deux ou trois journées de travail, pour ne pas laisser échapper l'occasion de se donner, corps et biens, à des hommes qu'ils ne connaissaient pas, mais auxquels ils ont assuré cinq pièces de cinq francs afin de lier connaissance. Vous semble-t-il que l'Assemblée législative et M. Bonaparte soient plus solidement établis que ne le furent et la Chambre des Députés de 1847, créée par deux cent mille censitaires seulement; et Louis-Philippe, créée, par un seul homme? Dites-moi si vous pensez qu'un gouvernement qui aurait été fait par un million, ou moins, d'individus pût être plus mesquin, plus dépopularisé, plus perplexe que celui auquel huit millions d'individus ont donné l'être. Évidemment vous ne le pensez pas. Il n'y a pas un homme ici, - et quand je dis homme, j'entends dire le contraire de fonctionnaire - qui n'ait eu ses intérêts ou sa foi profondément atteints par les régimes qui ont été successivement établis depuis 1848; il n'y a, par conséquent, pas un homme qui ait à se féliciter du résultat de son vote et qui puisse croire qu'une pire chose, que la chose existante, eût pu surgir de son abstention. Vous êtes, donc, forcés d'avouer que vous avez, par le plus petit bout, perdu votre temps; et, à moins qu'il n'entre dans vos spéculations - spéculations, dans ce cas, bien étranges en vérité - de perdre toujours votre temps. J'estime que vous devez être bien près de sacrifier le scrutin à de plus nourrissantes réalités. C'est déjà un fort mauvais enjeu pour le pouvoir que votre mécontentement, mais s'il n'avait pas votre bulletin pour se donner du courage, il serait bien faible, et je doute qu'il pût tenir les cartes.

L'unanimité dans l'abstention n'est donc pas ce qu'il importe d'obtenir; de même que l'unanimité dans le vote n'est pas nécessaire pour former le gouvernement; l'unanimité dans l'inertie ne saurait être la condition essentielle de l'acquisition de l'ordre anarchique qu'il est de l'intérêt et, par conséquent, de l'honneur de tous les Français de réaliser. Il y aura toujours assez de fonctionnaires, de surnuméraires et aspirants; il y aura toujours assez de rentiers d'État et de pensionnaires du Trésor pour constituer un personnel électoral, mais le nombre des Chinois qui veulent à toute force payer tous ces mandarins se réduit de jour en jour, et s'il en reste encore dix-neuf, d'ici à deux ans, je déclare que ce ne sera ma faute.

D'ailleurs - et puisqu'il faut tout dire, - qu'appellez-vous suffrage universel?

Un journal arrive qui dit: Il faut porter le citoyen Gouvernard.

Puis se présente un autre journal qui objecte: Non, il faut porter le citoyen Guidane.

N'écoutez pas mon antagoniste, riposte le premier journal, le citoyen Gouvernard est le seul candidat nécessaire, en voici les motifs, etc...

Gardez-vous d'ajouter foi à ce que vous dit mon adversaire, réplique le second journal, il n'y a de possible que le citoyen Guidane, en voici la raison, etc...

Sur ces entrefaites apparaît dans la lice, s'étant jusque-là rengorgé dans une réserve olympienne, un troisième journal, le mastodonte de l'espèce, qui prononce doctoralement cette sentence: il faut nommer monsieur Gouvernard.

Et l'on nomme M. Gouvernard.

Et vous dites que c'est le peuple qui a fait l'élection? Je demanderai à vos gobelets et à vos muscades la permission de trouver peu exacte cette façon de s'exprimer.

Ceci soit dit pour régler mes comptes avec la forme et sans compromettre mes réserves quant au fond.

Mais je connais des républicains, ou des citoyens prétendus tels, qui ont grand-peur, qu'en ne votant pas, le peuple ne laisse se relever la royauté. Ce sont de bien grands républicains qui ont rendu, à ce qu'ils disent, de remarquables services, services dont j'affirme que ni vous, ni moi, n'avons vu l'ombre, soit en monnaie, soit en liberté, soit en dignité, soit en honneur. En langue vulgaire, langue qui est la mienne, la crainte qu'éprouvent ces républicains exprime l'affliction que leur causerait l'impossibilité de leur élévation personnelle. Je défloie un peu le patriotisme peut-être, mais, que voulez-vous, je ne suis pas né poète, et dans la mathématique de l'histoire j'ai trouvé que, sans ces républicains, il y a soixante ans que la royauté serait morte et enterrée; que sans ces républicains, qui ont rendu à la monarchie le signalé service de relever l'autorité chaque fois que le peuple lui a voulu donner un coup d'épaule, il y a longtemps que les Français, sans m'en excepter, seraient libres. Les royalistes, croyez-le bien, n'iront pas fort loin le jour où ces républicains auront l'extrême obligeance de ne plus faire du royalisme. Les royalistes, je vous l'assure,

s'arrêteront bien vite lorsque au lieu de leur laisser simplement la majorité, nous leur abandonnerons le champ électoral tout entier.

Ce que je dis là paraît étrange, n'est-ce pas? C'est étrange, en effet, mais la situation est étrange aussi, et je ne suis pas de ceux qui habillent les situations nouvelles avec les vieilles guenilles qui encombrent depuis un demi-siècle tous les galetas du journalisme révolutionnaire.

**Anselme BELLEGARRIGUE.**

-----